



Ottawa, Canada K1A 0M5

Monsieur René Arseneault, député  
Président du Comité permanent des langues officielles  
Chambres des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Monsieur le Député,

Je vous remercie d'avoir déposé, le 8 juin dernier, le deuxième rapport du Comité permanent des langues officielles, Mesures du gouvernement pour protéger et promouvoir le français au Québec et au Canada (le Rapport). Je tiens à souligner le travail considérable des députés membres du comité permanent des langues officielles, lequel veille à la protection et la promotion des langues officielles du Canada, et sans lequel le gouvernement du Canada n'aurait pas pu connaître des avancées historiques aussi importantes au cours de la dernière année.

Comme vous le savez, le gouvernement est engagé en matière de langues officielles et les efforts investis des dernières années en témoignent. En effet, en 2019, année qui marquait le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la première *Loi sur les langues officielles* (la Loi), le gouvernement du Canada a entrepris l'important chantier de la réforme du régime linguistique au Canada. Une série de dialogues avec les Canadiennes et les Canadiens auront permis de définir la vision du gouvernement telle qu'exprimée dans le document de réforme intitulé *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, publié en février 2021. Le document présente une série de mesures pour un appui accru du français partout au Canada, y compris au Québec.

Je suis heureux de pouvoir affirmer que, dans l'ensemble, le gouvernement du Canada appuie les recommandations du Comité. De plus, les actions concrètes et les progrès historiques réalisés au cours des derniers mois, après des efforts soutenus sur des décennies, y répondent de façon globale.

J'aimerais préciser que le Rapport a été rédigé en tenant compte de témoignages et de mémoires recueillis entre février 2021 et février 2022. Or, cette période précède les travaux qui ont mené à la sanction royale du projet de loi C-13 *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois* et les *Consultations pancanadiennes sur les langues officielles 2022* qui auront guidé le

.../2

gouvernement du Canada dans l'élaboration du *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration* (Plan d'action). Ces grandes avancées regroupent une série de nouvelles dispositions législatives, des mesures administratives nouvelles ou bonifiées, en plus de prévoir la prise de règlements pour protéger et promouvoir le français au Canada.

Dans la foulée des travaux pour moderniser le régime linguistique et élaborer le Plan d'action 2023-2028 qui répondent aux besoins des Canadiens, le gouvernement fédéral a fait ses propres études et consultations, et a tenu de multiples rencontres auprès d'intervenants, de Canadiens et de représentants des provinces et territoires. Ceci a permis de récolter des commentaires similaires à ceux évoqués par le Comité dans le cadre de son étude. La Loi modernisée et le Plan d'action soulignent et répondent aux priorités et défis soulevés dans ces exercices complémentaires. Les réactions positives suite à l'annonce du Plan d'action, de même que l'adoption quasi unanime du projet de loi C-13 à la Chambre des communes et au Sénat, en sont la preuve.

Afin de préciser comment les dernières grandes avancées répondent de façon générale aux recommandations du Rapport, ces dernières ont été réunies sous cinq thématiques, lesquelles reflètent les priorités et les axes d'intervention du gouvernement pour protéger et promouvoir le français au Canada, y compris au Québec :

1. Protection et promotion du français au Québec, regroupant les recommandations 1, 12 et 15;
2. Éducation, en référence aux recommandations 2, 3 et 5;
3. Immigration francophone, liée aux recommandations 7, 8, 9, 10 et 11;
4. Offre de données statistiques, qui se réfère aux recommandations 13 et 14, finalement;
5. Des mesures pour assurer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), sous lequel on retrouve les recommandations 4 et 6.

### **Protection et promotion du français au Québec**

La protection et la promotion du français représentent des éléments clés de la Loi modernisée et se trouvent au centre de plusieurs initiatives du Plan d'action. En effet, dans un esprit semblable à celui menant aux recommandations 1, 12 et 15 du Rapport, la Loi modernisée inclut un nouvel engagement du gouvernement fédéral voué à la protection et à la promotion du français au Canada, y compris au Québec. Dans les faits, le gouvernement reconnaît et prend en compte, dans la nouvelle version de la Loi, que le français est en situation minoritaire au Canada et en Amérique du Nord en raison de l'usage prédominant de l'anglais, et s'engage ainsi à protéger et à promouvoir le français.

Ensuite, en ce qui a trait à la Charte de la langue française (CLF) du Québec, la Loi modernisée reconnaît la diversité des régimes linguistiques provinciaux et territoriaux dans le contexte où ils contribuent à la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. De surcroît, et de manière encore plus spécifique, elle reconnaît notamment que la CLF dispose que le français est la langue officielle du Québec.

Quant à la tendance relative du déclin du français, il s'agit maintenant d'un fait connu. Cette tendance fait l'objet de plusieurs recherches, rapports et études. Pour y faire face, le Plan d'action contient justement des mesures fortes pour rétablir et accroître le poids démographique des francophones au pays, notamment, des mesures en appui à l'immigration francophone, ainsi que des mesures destinées aux communautés de langues officielles en situation minoritaire (CLOSM). Ces mesures d'interventions se retrouvent dans les piliers 1 et 3 du Plan d'action 2023-2028 intitulés *Immigration francophone : vers le rétablissement du poids démographique des francophones* et *Des mesures fortes pour appuyer la vitalité des communautés*.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre en œuvre des mesures pour améliorer le fonctionnement et l'usage du français dans les institutions fédérales, y compris celles au Québec, ainsi que pour accroître les compétences linguistiques de la haute gestion. Entre autres, il s'est engagé à favoriser et à accroître le bilinguisme dans l'ensemble de la fonction publique, qui doit être exemplaire dans sa mise en œuvre de la Loi modernisée. Parmi les mesures administratives pour renforcer le bilinguisme au sein de la fonction publique, notons les mesures relatives à la formation linguistique, aux exigences linguistiques des postes, au recrutement et aux fonctions de traduction et d'interprétation.

De plus, la Loi modernisée comprend de nouvelles dispositions qui octroient un éventail de nouveaux pouvoirs au commissaire aux langues officielles dans le but d'accroître ses capacités d'intervention pour favoriser la conformité des institutions fédérales à l'égard de leurs obligations en matière de langues officielles.

## **Éducation**

L'éducation est un secteur essentiel à la vitalité des communautés francophones et la Loi modernisée le reconnaît. Le gouvernement a donc fait plusieurs promesses en lien à l'éducation, lesquelles s'alignent avec les recommandations 2, 3 et 5 du Rapport. Il s'est d'ailleurs engagé à travailler avec les gouvernements des provinces et territoires et à assurer un investissement sur plusieurs années pour favoriser une saine gestion des besoins anticipés. Depuis 50 ans, les Programmes d'appui aux langues officielles du

ministère du Patrimoine canadien soutiennent ces partenaires par l'entremise d'ententes bilatérales découlant du Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde. Les fonds annuels de base sont de 149,1 millions de dollars pour l'éducation dans la langue de la minorité et de 86,4 millions de dollars pour l'enseignement de la langue seconde, auquel s'ajoute un montant annuel récurrent de 6,65 millions de dollars pour le recrutement et la rétention d'enseignants francophones et 14,81 millions de dollars pour les infrastructures éducatives et communautaires.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada a rehaussé de manière importante sa contribution au secteur de l'éducation par l'intermédiaire du pilier 2 du Plan d'action intitulé *Du berceau à la berçante : favoriser les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*. On y retrouve, entre autres, jusqu'à 147,8 millions sur 5 ans pour renforcer le continuum en éducation en appuyant les gouvernements des provinces et territoires en matière d'éducation dans la langue de la minorité; jusqu'à 128 millions de dollars sur 4 ans pour contrer le sous-financement des établissements d'enseignement postsecondaire dans la langue de la minorité; jusqu'à 31,29 millions de dollars sur 4 ans pour palier à la pénurie de main d'œuvre qualifiée dans les écoles de la minorité; 14,2 millions de dollars sur 5 ans en appui au développement de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants et plus encore.

### **Immigration francophone**

L'immigration francophone est un élément clé de la réforme du régime linguistique canadien. Dans la même veine que les recommandations 7 à 11 du Rapport, les engagements du gouvernement se traduisent par des dispositions nouvelles et robustes incluses dans la Loi modernisée et sous-jacentes à un des quatre piliers du Plan d'action 2023-2028.

La Loi modernisée prévoit une nouvelle obligation voulant que le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté (IRCC) adopte une politique en matière d'immigration francophone afin de favoriser l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire du Canada. De plus, cette nouvelle obligation précise que cette politique devra notamment comprendre des objectifs, des cibles et des indicateurs. Finalement, la Loi contient un énoncé du fait que le gouvernement fédéral reconnaît que l'immigration est l'un des facteurs qui contribuent au rétablissement et à l'accroissement du poids démographique des minorités francophones du Canada.

Le pilier 1 du Plan d'action, intitulé *Immigration francophone : vers le rétablissement du poids démographique des francophones*, compte une série de mesures porteuses, dont une série d'investissements sur cinq ans. Celles-ci comprennent 13,4 millions de dollars pour une politique en immigration francophone; 18,5 millions de dollars pour accroître les efforts de promotion et d'appui au recrutement tant au Canada qu'à l'étranger; 16,3 millions pour accroître le nombre et la rétention d'enseignants de français et d'expression française, et 50 millions pour le Parcours d'intégration francophone qui vise à faciliter l'établissement et l'intégration de nouveaux arrivants en sol canadien.

### **L'offre de données statistiques**

Le gouvernement est un fervent défenseur des politiques axées sur les données probantes et pour se faire, les données statistiques sont primordiales. Dans le même sens que les recommandations 13 et 14 du Rapport, le Plan d'action prévoit une bonification du financement récurrent de Statistique Canada de 2 millions de dollars afin de poursuivre et d'élargir le mandat de développement d'analyses et de produits de données apportant un éclairage sur la situation des langues au pays, dont celle du français.

Parmi les nombreux sujets abordés par ces produits, on note les vecteurs de transmission des langues des parents aux enfants, mais aussi les liens entre langue d'éducation et langue de travail, l'usage des langues officielles en entreprise, ainsi que le maintien des acquis en français langue seconde chez les jeunes.

De plus, Statistique Canada entreprend des activités de consultation et de collaboration visant à arrimer ses produits aux enjeux et aux besoins contemporains des communautés, en particulier en ce qui a trait à la question de la langue française. Par ailleurs, Statistique Canada mène des activités d'analyse afin de développer de nouveaux indicateurs pertinents sur la connaissance et l'usage des langues au pays.

Statistique Canada met également l'accent sur la désagrégation des données, afin que ses produits reflètent les préoccupations et les réalités des communautés, ainsi que les différents usages des langues. En particulier, en se basant sur les résultats du Recensement de la population de 2021, Statistique Canada a très récemment complété la publication de profils des communautés de langue officielle en situation minoritaire de chaque province et territoire.

Plusieurs éléments des recommandations du Comité portent spécifiquement sur la situation du français au Québec. Statistique Canada collabore étroitement avec l'Office québécois de la langue française, qui publie annuellement un rapport sur les données

sociolinguistiques examinant l'évolution de la situation linguistique au Québec. Ces efforts collaboratifs permettent le partage d'information et rehaussent la pertinence des activités d'analyse. Le gouvernement du Canada s'est engagé à poursuivre une saine collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, y compris avec celui du Québec. De plus, Statistique Canada a amorcé des discussions avec le Commissaire à la langue française du Québec au sujet du développement d'un programme d'analyse sur la situation linguistique du Québec, actuelle et future.

Le Recensement de la population et l'Enquête sur les populations de langue officielle en situation minoritaire (EPLOSM) 2022, entrepris par Statistique Canada, permettent et permettront de broser un meilleur portrait de la situation du français au Canada. La nouvelle enquête inclut des informations sur les intentions d'instruction dans la langue officielle minoritaire. Ces deux sources de données couplées à des données administratives créeront un écosystème plus complet que jamais portant sur l'enseignement dans la langue de la minorité.

### **Mesures pour assurer la vitalité des CLOSM**

La vitalité des communautés est à la base de plusieurs des actions entreprises par le gouvernement du Canada depuis de nombreuses années. Les recommandations 4 et 6 trouvent d'ailleurs écho dans les nouvelles dispositions de la Loi modernisée qui viennent renforcer considérablement sa partie VII, et plus spécifiquement, la prise de mesures positives par les institutions fédérales, au bénéfice des CLOSM. En renforçant cette partie de la Loi, le gouvernement prend acte des revendications exprimées depuis plusieurs années par les intervenants, et ce, en précisant la nature et la portée des mesures positives que doivent prendre les institutions fédérales. Les nouvelles dispositions donnent des précisions à l'égard du processus menant à la prise de mesures positives.

Plusieurs mesures administratives viendront également appuyer la vitalité des CLOSM, tel que démontré sous le pilier 3 du Plan d'action, *Des mesures fortes pour appuyer la vitalité des communautés*. En effet, le Plan d'action propose au total quelques 304 millions de dollars sur 5 ans qui iront aux organismes communautaires qui effectuent un travail sans relâche pour favoriser le développement des CLOSM sur le terrain.

On compte, notamment, des bonifications de 62,5 millions de dollars par le ministère du Patrimoine canadien et son réseau d'organismes de langues officielles; 20,5 millions de dollars, par le Fonds d'habilitation pour l'emploi et le développement économique d'Emploi et Développement social Canada; 8 millions de dollars sur 5 ans par le ministère de Santé Canada et ses organismes du secteur de la santé, et; 5 millions par le ministère de la Justice et pour les organismes œuvrant à un meilleur accès à la justice dans les deux langues officielles. Le Plan d'action propose une toute nouvelle initiative d'aide à l'emploi dans les CLOSM de 208 millions sur 5 ans et de 54 millions annuellement par la suite.

La prise d'un règlement est également dans la mire du gouvernement. Celui-ci compte d'ailleurs lancer rapidement un processus pour la prise d'un règlement afin d'établir les modalités d'exécution à l'endroit des mesures positives devant être prises par les institutions fédérales.

Soyez assuré que le gouvernement continue de prendre des mesures porteuses et concrètes pour assurer la protection et la promotion du français de manière à répondre aux enjeux relatifs à la pérennité de langue française, sa vitalité et sa contribution à l'identité et à l'histoire canadienne pour les générations à venir.

Finalement, j'aimerais souligner encore une fois l'importance du rôle du Comité à la protection et la promotion du français. J'encourage donc le Comité à suivre de près la mise en œuvre des dispositions de la Loi modernisée, tout comme les mesures du Plan d'action. S'il le jugeait opportun, je serai ravi de témoigner devant le Comité pour discuter plus amplement de l'état d'avancement des différentes mesures prises par le gouvernement en vue de protéger et promouvoir le français au pays.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Randy Boissonnault', with a stylized flourish at the end.

L'honorable Randy Boissonnault, C.P., député